Law Reform Commission of Canada

1989-90 Estimates

Part III

Expenditure Plan

89-03588/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1990-III-24
ISBN 0-660-54695-7

1989-90 Estimates

Part III

Law Reform Commission of Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 -- Part II of the Estimates 4
B. Use of 1987-88 Authorities -- Volume II of the Public Accounts 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90
   1. Highlights 6
   2. Summary of Financial Requirements 7
B. Recent Performance
   1. Highlights 7
   2. Review of Financial Performance 8
C. Background
   1. Introduction 8
   2. Mandate 9
   3. Program Main Objective 9
   4. Program Description 9
   5. Program Organization for Delivery 10
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 12
   2. Initiatives 13
   3. Update on Previously Reported Initiatives 14
E. Program Effectiveness 15
F. Performance Information and Resource Justification 18

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 22
   2. Personnel Requirements 23
   3. Net Cost of Program 24
B. Other Information
   1. List of Reports to Parliament 24

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 — Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates	1988-89 Main Estimates
	Law Reform Commission of Canada		
30	Program expenditures	4,523	4,455
(S)	Contributions to employee benefit plans	273	262
	Total Agency	**4,796**	4,717

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1989-90 Main Estimates
	Law Reform Commission of Canada	
30	Law Reform Commission of Canada - Program expenditures	**4,523,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates				1988-89 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	**Total**	
Law Reform Commission of Canada	37	4,783	13	**4,796**	4,717
1988-89 Authorized person-years	43				

Note: The person-year figures for the upcoming fiscal year 1989-90 exclude Ministers' exempt staff and Governor in Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board.

B. Use of 1987-88 Authorities — Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Budgetary			
	Law Reform Commission of Canada			
30	Program expenditures	4,440,000	4,440,000	**4,035,518**
(S)	Contributions to employee benefit plans	251,000	270,000	**270,000**
	Total Program	4,691,000	4,710,000	**4,305,518**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90

1. Highlights

For 1989-90 the Law Reform Commission's highlights are:

- to continue the comprehensive Study of the Criminal Code conducted jointly with the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General. Acceleration of this project was approved by Cabinet effective April 1, 1981, with completion originally scheduled for late 1986. The object of the review is to recommend to Parliament a modern Criminal Code for Canada which truly reflects the contemporary values of Canadian society. The Commission has published its second volume of the new Substantive Criminal Code in fiscal year (1988-89). Some chapters are yet to be added to this volume in fiscal year 1989-90. The Commission will publish its report on the new Criminal Procedure Code during the fiscal year (1989-90). A first volume should be completed in the first months of 1989. Approximately $825,000 or 46% of the Commission's total research effort will be devoted to the study of the Criminal Code (see Figure 6, page 19);

- to continue research in progress for the Protection of Life Project on pressing issues raised by modern technology in the fields of medical law and environmental law. 1989-90 should see the publication of several major studies especially on human reproductive technologies, the concept of individual genetic patrimony, human experimentation, the appropriateness of the creation of a national bioethics committee, the prosecution of environmental offenses and responsibility for contaminated lands. The Commission will allocate $340,000 for this project, or 19% of the total research budget (see Figure 6, page 19);

- to continue ongoing research in the field of Administrative Law. In 1989-90, this research will concentrate primarily on the liability of the federal government, benefit plans and financial incentives, inspections, the creation of a federal ombudsman, and the powers and procedures of the federal administration. The Commission will allocate $345,000 for this project (see Figure 6, page 19);

- to continue as the need arises, to study small but significant items of legal reform under the umbrella of "Modernization of

Statutes" at a minimal cost; funding will amount to approximately $45,000 (see Figure 6, page 19);

- the Commission has submitted to the Minister for his review, approval and onward tabling in Parliament, a revised research program amended as of June 1988. The program will address key legal concerns of our society today. Funds will be allocated in accordance with established priorities.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Change
Law Reform Commission	4,796	4,717	79
Person-years	37	43	(6)

Explanation of Change: The Financial requirements for 1989-90 are 1.7% or $79,000 higher than 1988-89 forecast of expenditures. The change is due to increase in salary and related costs.

B. Recent Performance

1. Highlights

During 1987-88 highlights of the Commission's operations were:

- the review of the Criminal Code has continued and the Commission published its second report (no. 31) on substantive criminal law. The draft Code contains a recodification of the general part and the crimes against the person, property, the natural order, the social order and the governmental order. Some 23% of the Commission's total research expenditure of $1,630,000 was devoted to this activity;

- research in Phase I of the Review of the Criminal Procedure Code was accelerated with the completion of many topics. Drafting of Code of Procedure on Policy Powers started and is expected to be completed in the first months of 1989. An amount of $510,000 or 31% of the total research expenditure was charged to this project;

- research on the legal status of the federal administration continued on tort liability and application of statutes to the

Crown. Research on environmental controls, inspections and immigration appeals was completed. The development of a general philosophy and of a research program in Administrative Law resulted in a published discussion paper. This work accounted for expenditures of $409,000 or 25%;

- in the field of Protection of Life, research continued in the areas of medical law (the law of procurement and exchange of bodily parts and substances, confidentiality in relation to communicable diseases, allocation of scarce medical resources, abuse of the elderly) and environmental law (prosecution of environmental offenses). The group of experts dealing with the protection of the fetus continued its work and brought it to a conclusion in May 1988. This project spent $216,000 or 13% of the total research expenditures.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1987-88 Financial Performance

	1987-88		
(thousands of dollars)	Actual	Main Estimates	**Change**
Law Reform Commission	4,306	4,691	**(385)**
Person-Years	42	44	(2)

Explanation of Change: The 1987-88 expenditures were $385,000 (8.2%) lower than the Main Estimates. The decrease is due primarily to:

- unforeseen delays in completing some contracted research work ($113,000);
- reduction in printing and distribution of research documents ($142,000);
- decrease in travel and postage ($112,000).

C. Background

1. Introduction

Like many other modern legal jurisdictions, Canada has found that the increased complexity of today's society and its accelerated rate of social change have created pressures for new legislation and changes in the law which can best be formulated by an independent body charged with continuing study and review of the laws of Canada, and making

recommendations to Parliament through the Minister of Justice. For these reasons, Parliament established the Commission by the Law Reform Commission Act, which came into force on June 1, 1971.

The Commission obtains, free of charge, from the Department of Justice, some help and advice in the provision of administrative services, with particular reference to financial control and personnel management.

2. Mandate

The Commission's mandate and main objective is contained in the Law Reform Commission Act: "to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform, including, without limiting the generality of the foregoing:

- the removal of anachronisms and anomalies in the law;
- the reflection in and by the law of the distinctive concepts and institutions of the common law and civil law legal systems in Canada, and the reconciliation of differences in the expression and application of the law arising out of those concepts and institutions;
- the elimination of obsolete laws; and
- the development of new approaches to and new concepts of the law in keeping with and responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of that society".

3. Program Main Objective

The objective of the Law Reform Commission of Canada is to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform.

4. Program Description

Almost all of the Commission's research endeavours fall within three major categories: Administrative Law, Criminal Law, and Protection of Life. The scope of work in Criminal Law was such that it was best handled as two projects; Substantive Criminal Law and Criminal Procedure. In keeping with its mandate, the Commission has a project called "Ongoing Modernization of Statutes." Under this general heading, the Commission, from time to time, has reviewed various federal statutes which were shown to be unfair, obsolete or in need of modernization.

Reports to Parliament, which contain the final recommendations of the Commission for reform in a particular area, are submitted to the Minister of Justice who, in turn, is required by the Law Reform Commission Act to cause each Report to be laid before Parliament within 15 days of his receiving it, or if Parliament is not then sitting, within 15 days after Parliament next commences sitting. As stated previously, the Commission has before the Minister a revised (as of June 1988) research program. The projects of research are described below.

Criminal Law (Substantive) Project: This project covers the substance of criminal law i.e. the rules on definitions of offences and the rules on liability, jurisdiction, defences, participation and inchoate crimes. This project has completed its work in fiscal year 1988-89 on the second volume of the proposed Criminal Code. It has since been looking at areas such as sentencing, misappropriation of "new property", white-collar crime, sex offences, prostitution and pornography to complete the Code.

Criminal Law (Procedure) Project: This project encompasses legal procedures, police prerogatives and powers provided for the investigation, prosecution, trial, sentencing and appeal in criminal offences. It specifies the means by which proscriptions are enforced and punishments imposed.

Protection of Life Project: The focus of this project is upon the subject of environmental and medical law and new technologies. The role of criminal law in protecting the environment and health is of particular concern.

This project is addressing questions related to controls on the new genetic technologies, on food and on drugs, as well as how certain segments of the population need special protection under the law (e.g., the aged, persons with communicable diseases).

Administrative Law Project: The scope of this project includes studies of the effectiveness of administrative sanctions as well as procedures before administrative tribunals.

This project is studying not only the operation of federal agencies but also the relationship between law and administration. It also seeks to shed light on the conditions enabling federal administrative law to facilitate the administrative action of federal institutions.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Commission has one activity which is synonymous with the program.

Organization Structure: The Commission proper comprises five members; the President, the Vice-President and three Commissioners, all full-time

and all appointed by the Governor-in-Council. The President is named in the Law Reform Commission Act as the Chief Executive Officer of the Commission and, accordingly, is responsible for all aspects of policy direction, and execution of the Commission's activities both in the research program and in its administrative functions. The Vice-President is empowered to act in the same capacity in the absence of the President. All Commissioners, including the President and Vice-President are fully involved in the research program and all publications and recommendations for reform action are given consideration by the Commissioners in plenary meetings. The President, Vice-President and three Commissioners have direct responsibility for direction and supervision of the specific projects with the President exercising general supervision over the whole program. Five person-years are required to provide secretarial support for these members.

The Commission Secretary, the senior public servant, reports directly to the President. He acts as adviser to the President on matters of policies and the formulation and execution of the research program, and related public consultation programs; he sets and monitors the standard of language used in Commission publications and correspondence, provides expert advice on the subject of the Commission's relations with other government organizations and with the public at large, and exercises a general direction over administrative policy matters.

The Director of Operations, who controls a staff of 26, reports to the Secretary of the Commission. In consultation with the Secretary, he is responsible for formulation of administrative policy, for financial planning and control, and for overall efficiency of the personnel management system and such supporting facilities as the library, text processing, publication distribution, translation, records and accounts.

The distribution of resources by organization is depicted in Figure 3, page 12.

In addition to its allotment of 37 person-years, the Commission engages the services of a varying number of consultants under contract for research in law, in accordance with sub-section 7(2) of the Law Reform Commission Act. These consultants are hired either on a full-time basis (i.e. 1-2 years contract) or part time (i.e. firm price or per diem rate). Their services are provided to research projects in accordance with their area of specialization (i.e. criminal law, environmental law, human rights, etc. ...). Senior consultants engaged as Project Coordinators ensure the management of all consultants' research activities. The total number of days worked by consultants on various projects in 1988-89 will equate to approximately 37 person years utilization. For 1989-90 a 36 person years utilization is projected. The Coordinators and full-time consultants are evaluated by the administrative committee of the Commission (composed of the President,

the Secretary and the Director of Operations). The part-time consultants are evaluated by their Coordinator during the execution of their contract and upon completion of their work. An evaluation report must be filed with the consultants' final report. Temporary assistants are also engaged, as required, to meet frequently changing needs for secretarial and clerical support.

Figure 3: Resources by Organization/Activity ($000)

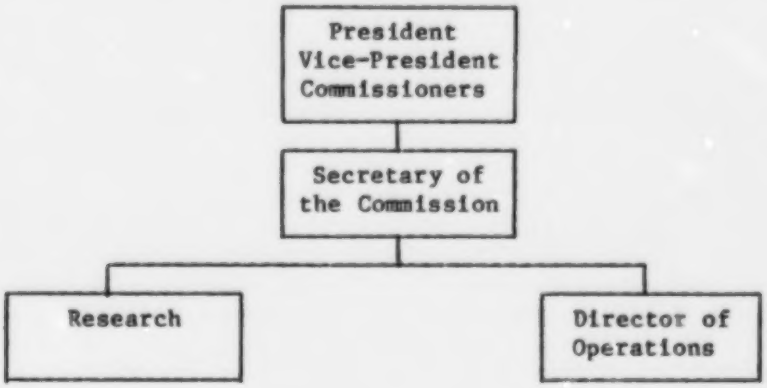

				Total
Law Reform Commission	1,980	620	2,196	**4,796**
Person-years	7	4*	26	**37**

* In addition, there is one judge whose salary is not paid through the Commission's vote.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The Commission's program is in large part influenced by the following factors:

Legal Research: Basic research in most fields of law is, at best, a complex undertaking which is difficult to measure in terms of time requirements. Historical analyses and case studies are required, both of Canadian and foreign jurisdictions, and more often than not without the benefit of appropriate statistical data. Yet, thorough research is necessary for the Commission to arrive at reform proposals which are sound in law, an improvement over the present law, and suited to Canadian society of today.

Legislation and Judicial Interpretation: The program is governed by the Law Reform Commission Act which directs that new approaches to, and new concepts of, the law be developed in keeping with and being responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of society. The LRC is like the radar of Parliament, transmitting early warnings about the need for action in amending the law. New legislation, in particular fundamental laws such as the Constitution and the Canadian Charter of Rights and Freedoms, directly affects the content and nature of the program's endeavours. Major decisions by the Appeal Courts, in particular the Supreme Court of Canada, influence research activities and may cause a revision of work which is already at an advanced stage. As well, law reform in other jurisdictions, including abroad, must be monitored and taken into account. This is facilitated to some degree through a scheme of exchange of research papers between law reform agencies around the world. The LRC serves as a bridge carrying ideas from the Judiciary to Parliament, from the legal profession to Parliament, from scholars to Parliament and from the people to Parliament.

Public Standards: The changing values and standards of Canadian society in general, and the individual in particular, have a direct impact upon the nature and content of the program. New Technologies such as biotechnology and computer technology affect physical life and the quality of life. Such changes are made known to the Commission through a systematic and thorough program of consultation involving both federal and provincial governments, the judiciary, the legal and other professions, the law enforcement authorities, public interest groups and the general public. The growing demand for consultation has a direct effect on cost of publications, travel and related expenses.

New Government Policies: Government policy with respect to the purpose and principles of criminal law in Canadian society has a direct and profound bearing on the Commission's work in that field of law.

2. Initiatives

Initiatives planned for 1989-90 relate to a diversification and sophistication of the consultation process coupled with an intensification of public participation in law reform.

In pursuing these efforts the Commission will focus on the following:

- The Commission will continue its association with the Society for the reform of the criminal law by participating in the development of the program and by acting as moderator of workshops;

- The Commission will be participating as speaker in a conference on new crimes and codes to be held in September 1989 in Washington, D.C.;

- In the area of administrative law, the creation of a permanent counsultation group on a voluntary basis;

- Also in the area of administrative law, the Commission will be holding a major conference in the year 1990, on grants and incentives.

- Protection of Life will organize consultation committees, consisting of practicing lawyers, legal scholars, ethicists and other experts, to review and comment on studies in progress. The Section continues to build links outside the Commission including participation in the drafting of the Canadian Long Term Care Association's Joint Statement on Terminal Illness.

- The Commission will co-sponsor the London '89 Symposium on Health Law and Ethics, organized by the American Society of Law and Medicine. Protection of Life also participates actively in other aspects of the work of the Society, notably this year, at their conference on Infertility and Assisted Reproduction, scheduled for April in Toronto.

- Finally, Protection of Life will develop a research agreement with the "Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé" (Paris) as well as with "le Conseil d'état français".

3. Update on Previously Reported Initiatives

In 1987-88, the Commission released a total of eleven publications, including 2 Reports to Parliament, 4 Working Papers and 5 Study Papers. These publications cost $126,325 in total, which was within budget. The results of specific 1987-88 initiatives follow:

- A new Research Program reflecting extensive consultations and addressing key legal concerns of our society today is being studied prior to approval of the Minister and presentation to Parliament.

- The Commission has continued the promotion of the Code at the university level, high school level, public level and with the legal profession.

- The Commission regularly develops research materials and studies which are useful to the Commission, yet not published

by it. The Commission's efforts induce publishers of law books and law journals to publish some of the books for the benefit of the legal community. This year the Commission contributed to the conference which led to the publication of the book National Themes in Family Law: Selected Papers Presented at the 1987 Canadian Association of Law Teachers Family Law Conference.

E. Program Effectiveness

The Commission has developed projects designed to conduct research into all aspects of a particular area of law by addressing individual topics in an ordered and logical sequence. From this process the Commission has produced, since 1975, 32 Reports to Parliament dealing with a variety of Criminal Law, Protection of Life, Administrative Law, Family Law and Modernization of Statutes topics. A list of these appears under Other Information at the end of this document (p. 24).

Through the Reports to Parliament the program has an influence in four principal spheres; the legislative, the judicial, the administrative, and the general public receptiveness to law reform.

Legislative Sphere: Many of the Commission's recommendations set out in its 32 Reports to Parliament issued up to June 1988, have been incorporated in government and private members' bills. Prime examples are the Criminal Law Amendment Act of 1985, chapter 19 and the Act to amend the Criminal Code (victims of crime) of 1988, chapter 30.

Judicial Sphere: Assisting the judiciary in their decision-making and influencing the courts to advance the law along new paths has been one of the important consequences of the publication of the Law Reform Commission's research and recommendations. Over the years at least 160 reported judgements have cited our publications, including 26 decisions of the Supreme Court of Canada. This year Law Reform Commission publications were cited in 29 reported cases, including five decisions of the Supreme Court of Canada.

In Vaillancourt v. The Queen, [1987] 2 S.C.R. 636, the court ruled that s. 213(d) of the Criminal Code, murder in the course of robbery, was a violation of the Charter principle that a minimum mental element is an essential requirement of an offence. In support of this judgement, Mr. Justice Lamer pointed out that the Commission had excluded the notion of constructive murder from its draft Criminal Code in Report 30, Recodifying Criminal Law (1986) and had criticized s. 213 in Working Paper 33, Homicide (1984). Also referring to this working paper was another case involving homicide, R. v. Paré (1987), 80 N.R. 272. In Pelech v. Pelech, [1987] 1 S.C.R. 801, the court dismissed an appeal to vary a maintenance award granted to a spouse 12 years earlier upon divorce. Although in this case, Mr. Justice Laforêt felt that the spouse's misfortune did not arise because of the marriage, he agreed

with the statement in Working Paper 12, Maintenance on Divorce (1975) that it often becomes necessary to "require that the former spouse who does not have an economic need created by the marriage ... assist the one who has such a need to become financially rehabilitated." In Morgentaler v. R., [1988] 1 S.C.R. 30, the well-publicized abortion case, Mr. Justice Beetz, in discussing the hospital committee requirement in ss. 251(4) and (5) of the Criminal Code agreed with the Consultation Document entitled Options for Abortion Policy Reform (1986) that abortion committees need not be limited to hospitals. The Commission had stated that "there appears to be no compelling medical reason why committees should not be attached to clinics which are equipped and licensed to practice [abortion] procedure." In Lyons v. R. (1987), 44 D.L.R. (4th) 193, the court dismissed an appeal from a judgment imposing an indeterminate sentence on an accused and declaring him a dangerous offender. Mr. Justice Laforêt wrote that procedurally, the accused had been treated fairly, even though he did not have advanced notice that the Crown was seeking dangerous offender status. He quoted Working Paper 15, Criminal Procedure: Control of the Process (1975) as follows: "Justice should not be and should not be seen to be something that can be purchased at the bargaining table."

The increased reliance on the Commission's research and recommendations by Canadian Courts reflects, we believe, the Courts' respect for and acceptance of the Commission's contribution to judicial decision-making in Canada.

Administrative Sphere: Many of the Commission's views and recommendations lead to administrative changes which are beneficial to the administration of justice, the regulatory process and the citizens of Canada. Although these changes are not easy to monitor, some examples include the more general recourse to discovery in lieu of or in addition to the preliminary inquiry in criminal cases, a practice advocated by the Commission; the implementation of a majority of the Commission's administrative recommendations concerning unemployment insurance by the department concerned; administrative streamlining by the Bank of Canada in accordance with recommendations by the Commission; early notice of right of appeal to the Federal Court given by the Tariff Board to the party affected by an unfavorable decision, and many suggestions and recommendations taken into account by such agencies as the CRTC, the Immigration Appeal Board, the Public Service Appeal Boards, the Canada Labour Relations Board, the Canadian Transport Commission and the Atomic Energy Control Board, particularly with regard to public participation and the Department of the Environment in developing a compliance policy. Also, the Commission's recommendations influence attitudes in areas such as, the Immigration Appeal Board's procedures. All of these were derived from Commission's working papers and study papers.

In its Working Paper on Questioning Suspects, the Commission recommended that the questioning of suspects in police stations or

prisons should be electronically recorded wherever feasible, either by audio-tape or video-tape, as is already being done in several American jurisdictions, with encouraging results. With the cooperation of the Commission, the Halton Regional Police Force underwent a 2 year project. It was a success. The Toronto Metropolitan Police and, now the Vancouver Police Department are also conducting experiments. If the experiments are successful in expediting the criminal trial and reducing allegations of police misconduct, it is likely that police practices across Canada will change dramatically in the years ahead, even if legislation is not enacted.

Public Receptiveness and Media Attention: The interest shown by the general public in the work of the Commission can be measured, although imperfectly, by the demand for Commission's publications and the media's attention to and, in most cases, support for the many recommendations put forward by the Commission. Figures 4 and 5 provide illustrations of public and media interest in work performed by the Commission.

Figure 4: Press Clippings and Interviews during Comprehensive and Accelerated Review of Criminal Law

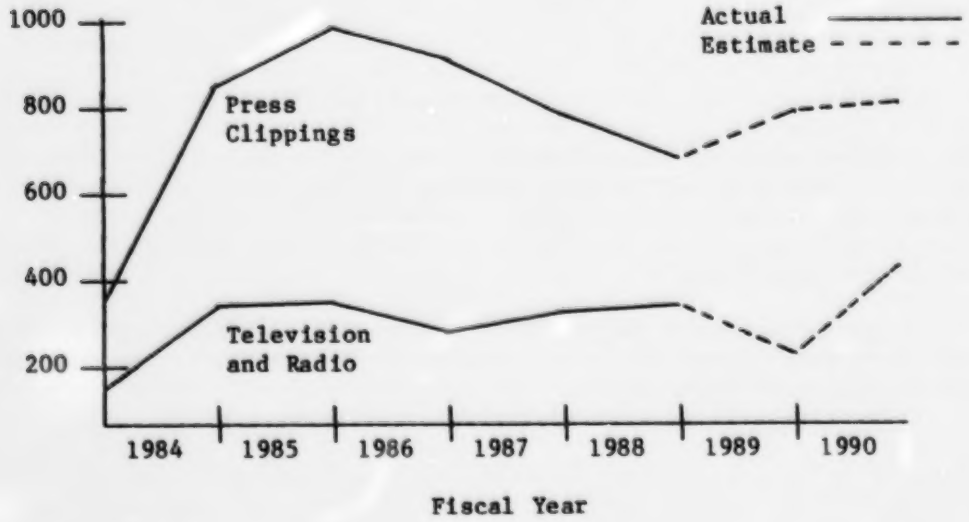

Figure 5: Public Requests for and Distribution of Legal Research Information and Publications

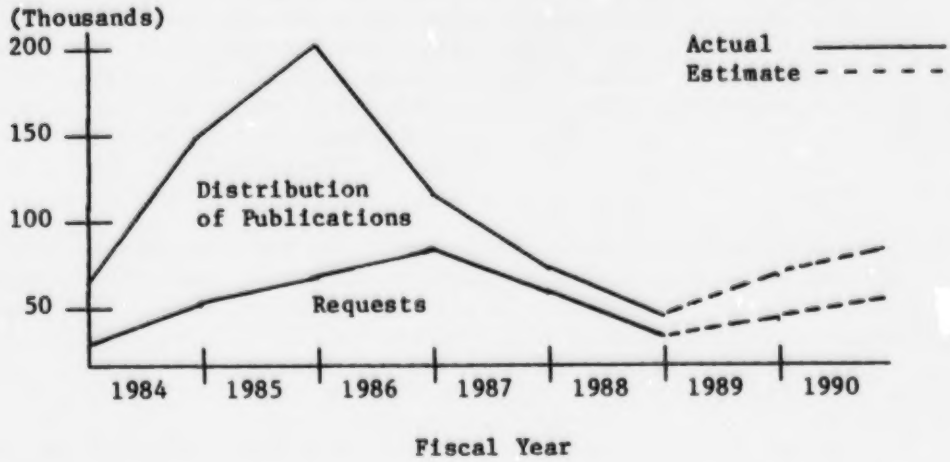

Detailed information on reports (see list on page 24) made to Parliament, as well as courts' references to Commission research and recommendations, are contained in the Commission's Annual Reports.

F. Performance Information and Resource Justification

The Commission's research program is executed by consultants under contract, some engaged on a full-time basis and others on a part-time basis. The major projects, identified in the Program Description, page 9, are expected to require 23 full-time consultants in FY 1989-90, and 34 part-time.

Figure 6 presents the funding, by project, for contract services, temporary assistance, and special services which together comprise the major components of research.

Figure 6: Financial Resources by Project

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
		Consultant		Consultant		Consultant
	$	P.Y.	$	P.Y.	$	P.Y.
Criminal Law*	825	16	803	16	805	18
Administrative Law	345	7	390	8	409	9
Protection of Life	340	8	356	8	216	6
Modernization	45	1	45	1	40	1
New Research Program	250	4	209	4	160	3
	1,805	36	1,803	37	1,630	37

* The Criminal Law project is divided into two sub-projects, one dealing with the substantive aspects of criminal law and the other dealing with criminal procedures. The total of resources allotted to both sub-projects is shown here.

The continuing reduction in funding has resulted in the Commission having to take steps to minimize the effect. Firstly, by combining certain consultation groups in one meeting, and by concentrating the discussion process so that fewer and shorter meetings are held, considerable savings in travel costs are realized. As well, the Commission will be combining some related topics into one publication and is imposing more rigorous limits on the length of texts. Without these measures it would be impossible to maintain the consultation process which is compulsory under the Law Reform Commission Act.

Major outputs of the Law Reform Commission's program are Working Papers and Reports to Parliament. Working Papers are statements of the Commissioner's law reform research at the time of publication and they contain tentative recommendations for reform in a particular area. Reports contain the final recommendations of the Commission. Figure 7 shows the number of publications planned for release during 1989-90 and 1988-89, as well as the number of titles released during 1987-88.

The Law Reform Commission is presently developing objectives and better performance indicators with which to measure the effectiveness of the research program.

Figure 7: Publications

Projects	1989-90 Estimated			1988-89 Forecast			1987-88 Actual		
	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports
Criminal Law									
Substantive	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Procedure		4	1	-	4	1	-	3	1
Protection of Life	1	3	1	-	1	-	1	1	-
Administrative Law	2	2	-	4	-	-	4	-	-
General	1	1	-	-	-	-	-	-	-
	4	10	2	4	5	2	5	4	2

Criminal Law (Substantive) Project: This project will complete its work in fiscal year 1989-90 by adding some chapters to Report 31 on Recodifying Criminal Law.

Performance Update (1987-88): The second report on recodifying criminal law was tabled in 1988.

Criminal Law (Procedure) Project: Papers scheduled for publication in 1989-90 are Extraordinary Remedies; Appeals, Trial Within a Reasonable Time, The Judge in the Conduct of Trial, Powers of the Attorney-General, Costs in Criminal Cases, Toward a Unified Court, Double Jeopardy, and a Study Paper on The Sentencing Process and the Native Offender. The project will also publish its first report on the Code of Criminal Procedure.

Performance Update (1987-88): The project has published the following topics: Report 32 - Our Criminal Procedure, Working Paper 55 - The Charge Document in Criminal Cases, Working Paper 56 - Public and Media Access to the Criminal Process, Working Paper 57 - Compelling Appearance, Interim Release and Pre-trial Detention.

The project has also started to draft the procedure Code and commentaries with respect to the studies on Police and Investigatory Powers.

Protection of Life Project: In 1989-90, studies are scheduled for publication on human reproductive technologies, the concept of individual patrimony, human experimentation, the appropriateness of the creation of a national bioethics committee, the prosecution of environmental offenses and responsibility for contaminated land.

Performance Update (1987-88): Working Paper 58 - Crimes against the Foetus was published. Also a Study Paper on Pesticides in Canada was published.

Administrative Law Project: Papers on the following subjects are scheduled for publication in 1989-90: Our Administrative Law; Law and the Leviathan: The Administrative Law Challenge in the 1990s; The Fiscal Immunity of the Federal Crown and its Agents; A Federal Ombudsman for Canada and the Administrative Accountability and the Ombudsman.

Performance Update (1987-88): Four Study Papers were published. They are: Towards a Modern Federal Administrative Law; Immunity from Execution; Pollution Control in Canada; Inspection: A Case Study and Selected References.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 8: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Personnel			
Salaries and wages	1,761	1,590	1,586
Contributions to employee benefit plans	273	262	270
	2,034	1,852	1,856
Goods and Services			
Transportation and communications	452	420	326
Information	247	252	192
Professional and special services	1,805	1,803	1,630
Rentals	85	64	64
Purchased repair and upkeep	18	12	39
Utilities, materials and supplies	140	132	135
Other Subsidies and Payments	2	1	-
	2,749	2,684	2,386
Total operating	4,783	4,536	4,242
Capital	13	43	64
	4,796	4,579	4,306

2. Personnel Requirements

Figure 9: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88		
Management	2	7	6	56,200 - 123,400	76,147
Scientific and Professional	1	1	1	22,042 - 52,255	-
Administrative and Foreign Service and Technical	10	10	8	14,100 - 63,300	39,645
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	10	11	12	14,338 - 35,194	25,221
Secretarial, Stenographic, Typing	13	13	14	14,210 - 35,419	27,629
Other	1	1	1	17,441 - 20,204	-

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1988. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

	Non-Controlled Person-Years			Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88		
Other	5	-	-	0 - 147,700	94,529

3. Net Cost of Program

Figure 10: Total Estimated Cost of the Program for 1989-90

(thousands of dollars)	Main Estimates 1989-90	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1989-90	1988-89
Ongoing Work of the Law Reform Commission	4,796	603	5,399	5,049

* Other Costs of $603,000 consist of:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works	549
• cheque issue and other accounting services received without charge from Supply and Services	4
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat: $1,200 per person-year	50

B. Other Information

List of Reports to Parliament

From 1971 to 1979, there were 12 Reports transmitted to Parliament. Since then the Commission submitted the following additional reports:

Subject	Date Transmitted to Minister
Advisory and Investigatory Commissions	April 18, 1980
Judicial Review and the Federal Court	April 25, 1980
Criteria for the Determination of Death	April 8, 1981
The Jury	July 28, 1982
Contempt of Court	August 18, 1982
Obtaining Reasons Before Applying for Judicial Scrutiny - Immigration Appeal Board	December 16, 1982

Subject	Date Transmitted to Minister
Writs of Assistance and Telewarrants	July 22, 1983
Euthanasia, Suicide, Cessation of Treatment	October 11, 1983
Investigative Tests: Alcohol, Drugs and Driving Offences	November 10, 1983
Disclosure by the Prosecution	June 15, 1984
Questioning Suspects	November 30, 1984
Search and Seizure	March 22, 1985
Obtaining Forensic Evidence	March 22, 1985
Independent Administrative Agencies	October 23, 1985
Disposition of Seized Property	April 24, 1986
Some aspects of Medical Treatment and Criminal Law	June 12, 1986
Arrest	November 6, 1986
Recodifying Criminal Law	December 3, 1986
Recodifying Criminal Law - Revised and enlarged edition of Report 30	May 19, 1988
Our Criminal Procedure	June 21, 1988

Information on other previously released reports available on request.

Commission de réforme du droit du Canada

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1990-III-24
ISBN 0-660-54695-7

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Commission de réforme
du droit du Canada

Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu du Programme : on y trouve notamment une description de ce dernier, certaines données de base, les objectifs et la perspective de planification, de même que des renseignements sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics, ce qui assure une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et permet d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver des détails supplémentaires sur des questions qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 — Partie II du Budget des dépenses 4
B. Emploi des autorisations en 1987-1988 — Volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 7
B. Rendement récent
1. Points saillants 7
2. Examen des résultats financiers 8
C. Données de base
1. Introduction 9
2. Mandat 9
3. Objectif principal du Programme 10
4. Description du Programme 10
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 11
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 13
2. Initiatives 14
3. État des initiatives annoncées antérieurement 15
E. Efficacité du programme 16
F. Données sur le rendement et justification des ressources 19

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 23
2. Besoins en personnel 24
3. Coût net du Programme 25
B. Autres renseignements
1. Liste des Rapports au Parlement 25

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 — Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1989-1990	Budget principal 1988-1989
	Commission de réforme du droit du Canada		
30	Dépenses du Programme	4 523	4 455
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	273	262
	Total de l'organisme	4 796	4 717

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1989-1990
	Commission de réforme du droit du Canada	
30	Commission de réforme du droit du Canada - Dépenses du Programme	4 523 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990				Budget principal 1988-1989
	Années-personnes autorisées	Budgétaire Fonctionnement	Budgétaire Dépenses en capital	Total	
Commission de réforme du droit du Canada	37	4 783	13	**4 796**	4 717
Années-personnes autorisées en 1988-1989	43				

Nota : Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 excluent le personnel exempté des ministres et des personnes nommées par le gouverneur en conseil étant donné que ces années-personnes ne relève plus du Conseil du Trésor.

B. Emploi des autorisations en 1987-1988 — Volume II des Comptes publics

Crédits	(dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Budgétaire			
	Commission de réforme du droit du Canada			
30	Dépenses du Programme	4 440 000	4 440 000	**4 035 518**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	251 000	270 000	**270 000**
	Total du Programme	4 691 000	4 710 000	**4 305 518**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990

1. Points saillants

Voici les points saillants du Programme de la Commission de réforme du droit pour l'exercice 1989-1990 :

- Poursuivre, conjointement avec le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général, l'étude complète du Code criminel. L'accélération de ce travail a été approuvée par le Cabinet le 1er avril 1981 et la date d'achèvement prévue à l'origine était la fin de 1986. Cette révision a pour but de soumettre au Parlement un code pénal canadien moderne reflétant fidèlement les valeurs contemporaines de la société canadienne. La Commission a publié durant l'exercice 1988-1989 le second volume du nouveau code pénal, auquel seront ajoutés quelques chapitres pendant l'exercice 1989-1990. Elle publiera aussi au cours de l'exercice 1989-1990 son rapport sur le nouveau code de procédure pénale. Le premier volume devrait être terminé dès les premiers mois de 1989. La Commission consacrera à ce rapport environ 825 000$, soit 46% du total des sommes affectées à la recherche (voir tableau 6, page 20);

- Poursuivre les travaux en cours de la Section de recherche sur la protection de la vie tant en droit de la santé qu'en droit de l'environnement sur des questions que les défis de la technologie moderne posent avec acuité. La Commission compte publier durant l'exercice 1989-1990 plusieurs travaux importants, particulièrement sur les nouvelles techniques de reproduction, la notion de patrimoine génétique individuel, l'expérimentation humaine, l'opportunité de créer un comité national de la bioéthique, la poursuite des infractions contre l'environnement et la responsabilité découlant de la contamination du sol. La Commission consacrera 340 000$ à ces travaux, soit 19% du total des crédits affectés à la recherche (voir le tableau 6, page 20);

- Poursuivre les travaux de recherche entrepris dans le domaine du droit administratif. En 1989-1990, ces travaux porteront essentiellement sur la responsabilité de l'Administration fédérale, les régimes de prestations et les mesures d'incitation financières, les régimes d'inspection, la création d'un ombudsman fédéral, les pouvoirs et méthodes de

l'Administration fédérale. La Commission consacrera 345 000$ à ces travaux (voir le tableau 6, page 20);

- Poursuivre, à moindres frais et selon les besoins, l'étude de certaines questions mineures mais néanmoins importantes dans le cadre de la "mise à jour des lois"; environ 45 000$ seront consacrés à ce projet (voir le tableau 6, page 20);

- La Commission a présenté au Ministre un programme de recherche révisé (juin 1988) en vue de son approbation et de son dépôt au Parlement. Le programme traitera des principales questions juridiques qui préoccupent notre société aujourd'hui. Les fonds seront répartis selon les priorités fixées.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Différence
Commission de réforme du droit	4 796	4 717	79
Années-personnes	37	43	(6)

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1989-1990 excèdent de 1.7 p. 100, soit 79 000$, les dépenses prévues pour 1988-1989. Cet écart est lié à l'augmentation des traitements et des frais connexes.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Au cours de l'exercice 1987-1988, les points saillants des activités de la Commission ont été les suivants :

- La révision du Code criminel s'est poursuivie et la Commission a publié son second rapport (le n° 31) sur le droit pénal de fond. Le projet de code renferme une nouvelle codification de la partie générale ainsi que les dispositions sur les crimes contre la personne, contre les biens, contre l'ordre naturel, contre l'ordre social et contre l'autorité publique. Environ 23% du total de 1 630 000$ consacrés à la recherche ont été affectés à cette entreprise;

- L'accélération des travaux de recherche de la phase I de la révision du code de procédure pénale a permis de terminer l'étude de bon nombre de questions. La rédaction des règles de procédure sur les pouvoirs de la police a commencé; elle devrait être terminée au cours des premiers mois de 1989. Une somme de 510 000$, soit 31% des crédits affectés à la recherche, a été imputée à ce projet;

- Dans le domaine du statut juridique de l'Administration fédérale, la recherche s'est poursuivie sur la responsabilité délictuelle de l'État et l'application des lois à son égard. On a terminé les recherches sur les contrôles environnementaux, les régimes d'inspection et les appels en matière d'immigration. L'élaboration d'une orientation générale et d'un programme de recherche en droit administratif a donné lieu à la publication d'un document de consultation. Cette activité représente environ 25% du budget de recherche, une somme de 409 000$ y ayant été consacrée;

- En ce qui concerne la protection de la vie, les travaux de recherche se sont poursuivis dans le domaine du droit médical (les règles sur l'obtention et l'utilisation d'organes et de substances corporels, la confidentialité au sujet des maladies transmissibles, la répartition des ressources rares en médecine, les mauvais traitements infligés aux personnes âgées) et du droit de l'environnement (poursuite des infractions contre l'environnement). Le groupe d'experts chargé d'étudier la protection du foetus a terminé son travail en mai 1988. Une somme de 216 000$, soit 13% des crédits affectés à la recherche, a été engagée dans ce domaine.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget principal	Différence
Commission de réforme du droit du Canada	4 306	4 691	(385)
Années-personnes	42	44	(2)

Explication de la différence : Les dépenses pour 1987-1988 ont été inférieures de 385 000$, soit 8.2 p. 100, à ce qui avait été prévu dans le Budget des dépenses principales. Cet écart est imputable principalement aux facteurs suivants :

- retards non prévus dans l'exécution de certains contrats de recherche (113 000$);

- réduction dans l'impression et la distribution de documents de recherche (142 000$);

- réduction des frais de déplacement et de poste (112 000$).

C. Données de base

1. Introduction

Comme dans bon nombre d'États modernes, les Canadiens se sont rendu compte que la complexité accrue de la société contemporaine et la vitesse à laquelle se succèdent les changements sociaux réclament de nouvelles lois et des modifications du droit. Un organisme indépendant comme la Commission de réforme du droit, dont le mandat est d'étudier et d'examiner de façon continuelle les règles de droit du Canada et de faire des recommandations au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice, est mieux à même de formuler de telles modifications. À cette fin, la Commission a été créée par la Loi sur la Commission de réforme du droit qui est entrée en vigueur le 1er juin 1971.

Le ministère de la Justice fournit gratuitement de l'aide à la Commission et la conseille dans la prestation de services administratifs, notamment en ce qui a trait au contrôle financier et à la gestion du personnel.

2. Mandat

Selon les termes mêmes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, "la Commission a pour objet d'étudier et de revoir, d'une façon continuelle et systématique, les lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer, et notamment, sans toutefois limiter la portée générale de ce qui précède, en vue de :

- supprimer les anachronismes et anomalies du droit;

- refléter dans le droit les concepts et les institutions distinctes des deux systèmes juridiques du Canada, la common law et le droit civil, et concilier les différences et les oppositions qui existent dans la formulation et l'application du droit par suite des différences entre ces concepts et institutions;

- supprimer les règles de droit tombées en désuétude;

- élaborer de nouvelles méthodes et de nouveaux concepts de droit correspondant à l'évolution des besoins de la société canadienne moderne et des individus qui la composent."

3. Objectif principal du Programme

L'objectif de la Commission de réforme du droit du Canada consiste à étudier et revoir, de façon continuelle et systématique, les lois et autres textes législatifs qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer.

4. Description du Programme

Sauf de rares exceptions, les travaux de recherche de la Commission appartiennent à trois catégories principales : le droit administratif, le droit pénal et la protection de la vie. L'ampleur de la tâche en droit pénal a suscité la division des travaux en deux sections de recherche : les règles de fond du droit pénal et la procédure pénale. Conformément à son mandat, la Commission a également mis sur pied une section sur "la mise à jour des lois". Dans le cadre de ce projet, la Commission a effectué de façon sporadique la révision de diverses lois fédérales jugées injustes ou désuètes, ou qui avaient besoin d'être mises à jour. Les rapports au Parlement, qui contiennent les recommandations finales de la Commission dans un domaine donné, sont soumis au ministre de la Justice, qui est tenu, en vertu de la Loi sur la Commission de réforme du droit, de les déposer au Parlement dans les 15 jours qui suivent la date où il les a reçus ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, dans les 15 jours du début de la session suivante. Comme nous l'avons déjà indiqué, la Commission a présenté au Ministre un programme de recherche révisé (juin 1988). Les travaux des sections de recherche sont décrits ci-dessous.

Section de recherche en droit pénal (règles de fond) : Cette section de recherche étudie les règles de fond du droit pénal, c'est-à-dire la définition des infractions et les règles régissant la responsabilité, la compétence, les moyens de défense, la participation et les infractions inchoatives. Cette section de recherche a terminé pendant l'exercice 1988-1989 ses travaux sur le second volume du projet de code pénal. Elle a depuis lors entrepris des recherches dans divers domaines : détermination des peines, appropriation frauduleuse de "nouveaux biens", criminalité des cols blancs, infractions sexuelles, prostitution et pornographie, afin de compléter le nouveau code.

Section de recherche en droit pénal (procédure) : Les travaux de cette section de recherche portent sur les procédures judiciaires, les prérogatives de la police et les pouvoirs en matière d'enquête, de poursuite, de procès, de détermination de la peine et d'appel en ce qui a trait aux infractions criminelles. Elle a également pour rôle de

préciser les moyens par lesquels les interdictions sont mises en vigueur et les peines infligées.

Section de recherche sur la protection de la vie : Cette section de recherche effectue principalement des recherches touchant le droit de l'environnement, le droit médical et l'évolution technologique. Le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement et de la santé présente une importance particulière à cet égard.

Cette section étudie notamment les questions reliées à la réglementation des nouvelles techniques génétiques et des aliments et drogues, examine l'opportunité d'accorder une protection juridique particulière à certaines catégories de la population (les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies transmissibles, etc.).

Section de recherche en droit administratif : Cette section de recherche étudie notamment l'efficacité des sanctions administratives ainsi que la procédure devant les tribunaux administratifs.

Cette section de recherche étudie non seulement le fonctionnement des organismes fédéraux, mais aussi les liens entre le droit et l'administration. Elle a aussi pour mission de mettre en lumière les conditions permettant au droit administratif fédéral d'être au service de l'action administrative des organismes fédéraux.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : La Commission n'a qu'une activité, laquelle s'identifie au Programme lui-même.

Organisation : La Commission proprement dite comprend cinq membres : le président, le vice-président et trois commissaires. Ils exercent leurs fonctions à temps plein, et tous sont nommés par le gouverneur en conseil. Aux termes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, le président est le fonctionnaire administratif en chef. Il est donc responsable de l'orientation des politiques et de la réalisation des activités liées tant au programme de recherche qu'aux fonctions administratives de la Commission. En cas d'absence du président, la présidence est assumée par le vice-président. Tous les commissaires, y compris le président et le vice-président, participent pleinement aux travaux du programme de recherche. Toutes les publications et recommandations de réforme sont examinées par les commissaires en séance plénière. Le président, le vice-président et chacun des trois commissaires surveillent et dirigent les travaux d'une section de recherche. Le président assure la direction globale du programme. Le vice-président et un commissaire sont conjointement responsables d'une section de recherche. Cinq années-personnes sont nécessaires pour fournir un service de secrétariat aux membres de la Commission.

Le secrétaire de la Commission, fonctionnaire principal, relève directement du président. Il conseille celui-ci sur les grandes orientations ainsi que sur l'élaboration et l'exécution du programme de recherche et des programmes de consultation publique s'y rattachant. Il établit et contrôle les normes linguistiques applicables aux publications et à la correspondance de la Commission. Il agit à titre d'expert-conseil en ce qui concerne les relations avec les autres organismes gouvernementaux et le grand public, et il assure la direction générale en matière de politique administrative.

Le directeur des opérations, qui a sous ses ordres 26 fonctionnaires, relève du secrétaire de la Commission. En consultation avec ce dernier, il est chargé de l'élaboration de la politique administrative, de la planification financière et de son contrôle, et pour assurer le bon fonctionnement de la Commission, du système de gestion du personnel et des services de soutien tels la bibliothèque, le traitement de texte, la distribution des publications, la traduction, les archives et la comptabilité.

La répartition des ressources au sein de l'organisation figure au tableau 3, ci-dessous.

Outre les 37 années-personnes dont elle dispose, la Commission engage à titre contractuel un nombre variable de chargés de recherche, en conformité avec le paragraphe 7(2) de sa loi constitutive. Ces chargés de recherche sont engagés à temps plein (contrat d'une durée d'un an ou deux) ou à temps partiel (rémunération forfaitaire ou suivant un taux quotidien). Leur domaine de spécialisation détermine la section de recherche pour laquelle ils effectuent des travaux (droit pénal, droit de l'environnement, droits de la personne, etc.). Des chercheurs chevronnés engagés à titre de coordonnateurs des sections de recherche assurent la gestion de l'ensemble des travaux de recherche. Le total des journées de travail des chargés de recherche pendant l'exercice 1988-1989 correspondra à une utilisation d'environ 37 années-personnes. Pour l'exercice 1989-1990, ce chiffre devrait être de 36 années-personnes. Le comité administratif de la Commission (constitué du président, du secrétaire et du directeur des opérations) évalue le travail des coordonnateurs et des chargés de recherche à temps plein. Quant aux chargés de recherche à temps partiel, leur travail est évalué par leur coordonnateur pendant l'exécution et à la fin du contrat. Le rapport final des chargés de recherche doit être accompagné d'un rapport d'évaluation. Un certain nombre d'adjoints temporaires sont également embauchés selon les besoins, afin de répondre aux exigences souvent fluctuantes de la Commission sur le plan du soutien administratif.

Tableau 3 : Ressources par organisation et par activité (en milliers de dollars)

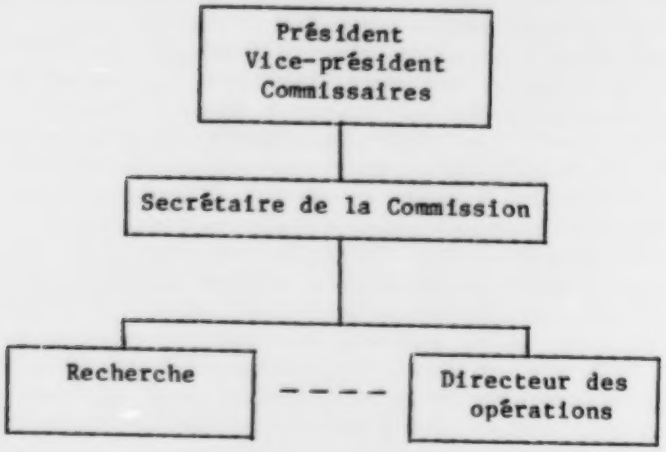

Commission de réforme du droit	1 980	620	2 196	**Total** 4 796
Années-personnes	7	4*	26	37

* De plus, l'effectif de la Commission comprend un juge dont le salaire n'est pas prélevé sur les crédits attribués à la Commission.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Le Programme de la Commission est en grande partie influencé par les facteurs suivants :

Recherche juridique : La recherche fondamentale dans la plupart des secteurs du droit constitue une entreprise pour le moins complexe, et le temps requis à cette fin est difficile à évaluer. Il s'agit notamment d'effectuer des analyses historiques et jurisprudentielles, en ce qui concerne le droit tant canadien qu'étranger, et cela doit se faire la plupart du temps sans l'apport de données statistiques appropriées. Pourtant, il est indispensable que la Commission effectue des recherches approfondies si elle veut parvenir à faire des propositions de réforme qui soient bien fondées en droit, qui constituent une amélioration par rapport au droit actuel et qui soient adaptées à la société canadienne moderne.

La Loi et l'interprétation judiciaire : Le Programme est régi par la Loi sur la Commission de réforme du droit, qui charge la Commission d'élaborer de nouvelles approches et de nouveaux concepts de droit, afin de répondre aux attentes sans cesse renouvelées de la société canadienne moderne et des personnes qui la composent. La CRD est en quelque sorte le radar du Parlement : elle l'avertit à l'avance des modifications législatives à envisager. Les nouvelles lois, notamment les lois fondamentales comme la nouvelle Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés, ont une incidence directe sur l'orientation et la nature du Programme. Les décisions importantes des cours d'appel et surtout de la Cour suprême du Canada influent sur les activités de recherche et peuvent éventuellement exiger la révision d'un projet en cours qui en est déjà à un stade avancé. Par ailleurs, la Commission doit se tenir au courant et doit tenir compte des travaux de réforme du droit effectués par les provinces et à l'étranger. Cette tâche est facilitée dans une certaine mesure par un plan d'échange de documents de recherche auquel participent les organismes de réforme du droit du monde. La CRD transmet au Parlement le point de vue de la magistrature, de la profession juridique, des juristes et des citoyens.

Normes sociales : Le changement des valeurs et des normes de la société canadienne en général et des personnes qui la composent a un effet direct sur la nature et l'orientation du Programme. Les nouvelles disciplines telles que la biotechnologie et l'informatique ont une incidence sur la vie humaine et la qualité de la vie. La Commission prend connaissance de ces changements au moyen d'un programme de consultation systématique et approfondi qui s'adresse aux gouvernements fédéral et provinciaux, à la magistrature, aux avocats et aux membres d'autres professions, aux organismes chargés de l'application de la loi, aux groupes d'intérêt public et au public en général. Le public demande de plus en plus à être consulté, ce qui a un effet direct sur le coût des publications, des déplacements et des dépenses connexes.

Nouvelles politiques gouvernementales : La politique du gouvernement concernant l'objet et les principes du droit pénal dans la société canadienne a une incidence directe et profonde sur les travaux de la Commission dans ce domaine du droit.

2. Initiatives

Les initiatives prévues pour 1989-1990 ont trait à la diversification et au perfectionnement des méthodes de consultation, de même qu'à une intensification de la participation du public à la réforme du droit.

La Commission concentrera ses efforts sur les points suivants :

- La Commission va poursuivre son association avec la Société pour la réforme du droit pénal; elle participera à l'élaboration du programme et animera des ateliers;

- Une conférence devrait se tenir en septembre 1989 à Washington, sur le thème des nouveaux crimes et des nouveaux codes; des représentants de la Commission y prendront la parole;

- En droit administratif, on mettra sur pied un groupe de consultation permanente (constitué de membres bénévoles);

- Toujours dans le domaine du droit administratif, la Commission compte organiser une importante conférence en 1990, sur le thème des subventions et mesures d'incitation;

- La Section de recherche sur la protection de la vie entend mettre sur pied des comités consultatifs formés d'avocats exerçant le droit, de juristes spécialisés en éthique et d'autres experts, afin d'examiner et de commenter les études en cours. Elle continue à établir des liens à l'extérieur de la Commission; mentionnons notamment la participation à la rédaction de la déclaration de l'Association canadienne de soins à long terme sur les maladies terminales;

- La Commission sera l'un des commanditaires du London '89 Symposium on Health Law and Ethics, organisé par l'American Society of Law and Medicine. La Section de recherche sur la protection de la vie participe activement à d'autres volets des travaux de l'American Society, et notamment cette année, à la conférence organisée par celle-ci en avril à Toronto, sur le thème de l'infertilité et des nouvelles techniques de reproduction;

- Enfin, la Section de recherche sur la protection de la vie s'emploie à élaborer un protocole d'entente en matière de recherche avec le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et la santé (Paris) ainsi qu'avec le Conseil d'État français.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Au cours de l'exercice 1987-1988, la Commission a fait paraître en tout 11 publications, soit deux rapports au Parlement, quatre documents de travail et cinq documents d'étude. Ces publications ont coûté au total 126 325$, ce qui est conforme aux prévisions. Voici les résultats des initiatives particulières prises en 1987-1988 :

- La Commission examine actuellement un nouveau programme de recherche qu'elle compte soumettre à l'approbation du ministre de la Justice afin qu'il soit par la suite déposé devant le Parlement. Le nouveau programme est le reflet de vastes consultations et répond aux questions que pose la société moderne pour le droit.

- La Commission continue à faire la promotion de son projet de code pénal auprès des universités, du public et des juristes.

- Il arrive souvent que la Commission soit à l'origine d'études et de travaux de recherche dont elle tire profit mais qu'elle ne publie pas elle-même. Elle s'efforce d'amener les éditeurs d'ouvrages et de revues juridiques à publier ces travaux, pour en faire profiter la communauté juridique. Cette année, la Commission a participé à la conférence qui a donné lieu à la publication de l'ouvrage National Themes in Family Law: Selected Papers Presented at the 1987 Canadian Association of Law Teachers Family Law Conference.

E. Efficacité du Programme

La Commission a établi des sections de recherche dont le but est d'étudier tous les aspects d'un domaine particulier du droit, et qui doivent, à cette fin, traiter successivement de sujets distincts suivant un ordre logique. Grâce à ce processus, depuis 1975, la Commission a présenté au Parlement 32 rapports portant sur différents sujets liés au droit pénal, à la protection de la vie, au droit administratif, au droit de la famille et à la mise à jour des lois. On en trouvera une liste à la rubrique "Autres renseignements", à la fin du présent document (p. 25).

Grâce aux rapports au Parlement, le Programme a une influence sur les plans législatif, judiciaire et administratif, et sur le plan de l'accueil réservé par le grand public à la réforme du droit.

Le plan législatif : Bon nombre des recommandations faites par la Commission dans les 32 rapports présentés au Parlement jusqu'en juin 1988 ont été incorporées aux projets de loi présentés par le gouvernement et les députés. La Loi de 1985 modifiant le droit pénal (chapitre 19) et la Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels) de 1988 (chapitre 30) sont des exemples éloquents.

Le plan judiciaire : Un des effets non négligeables de la publication des travaux de recherche et des recommandations de la Commission est d'aider les juges à rendre leurs décisions et d'orienter les tribunaux vers de nouvelles voies. Au fil des ans, au moins 160 jugements publiés, parmi lesquels nous avons relevé 26 décisions de la Cour suprême, citent des documents de la Commission. Cette année, 29 arrêts, dont cinq rendus par la Cour suprême du Canada, font référence aux travaux de la Commission de réforme du droit du Canada.

Dans l'arrêt Vaillancourt c. La Reine, [1987] 2 R.C.S. 636, la Cour suprême a conclu que l'al. 213d) du Code criminel (meurtre commis au cours d'un vol qualifié) violait le principe de la Charte suivant lequel un élément moral minimum est requis pour la constitution d'une infraction. À l'appui de son opinion, le juge Lamer a souligné que la

Commission avait exclu la notion de meurtre par interprétation de son projet de Code criminel dans le rapport nº 30, Pour une nouvelle codification du droit pénal (1986), et critiqué l'art. 213 dans son document de travail nº 33, L'homicide (1984). On a aussi évoqué ce document de travail dans une autre affaire de meurtre, R. c. Paré (1987), 80 N.R. 272. Dans l'arrêt Pelech c. Pelech, [1987] 1 R.C.S. 801, la Cour a rejeté un appel visant à la modification d'une ordonnance alimentaire accordée à un conjoint 12 ans auparavant, lors du divorce. Si, en l'espèce, le juge Laforêt estimait que les malheurs de la conjointe ne découlaient pas du mariage, il a exprimé son adhésion à l'opinion émise dans le document de travail nº 12, Les divorcés et leur soutien (1975), suivant laquelle le droit "devrait intervenir pour que l'ex-époux n'ayant aucun besoin financier créé par le mariage, soit tenu d'aider l'autre qui a besoin de cette aide pour se réadapter financièrement." Et, dans la célèbre affaire Morgentaler c. R., [1988] 1 R.C.S. 30, le juge Beetz, traitant des exigences des par. 251(4) et (5) du Code criminel en matière de comités thérapeutiques, a conclu que les comités d'avortement ne devaient pas être restreints aux hôpitaux, comme il est proposé dans le document de consultation intitulé La réforme en matière d'avortement : les solutions possibles (1986). La Commission avait déclaré qu'"il ne semble exister, sur le plan médical, aucune raison contraignante pour empêcher de constituer un comité dans une clinique qui dispose du matériel et des permis nécessaires." Dans l'arrêt Lyons c. R. (1987), 44 D.L.R. (4th) 193, la Cour a rejeté l'appel formé contre un jugement qui avait infligé une peine indéterminée à un accusé et l'avait déclaré délinquant dangereux. Selon le juge Laforêt, l'accusé avait été traité équitablement, bien qu'il n'eût pas été avisé au préalable que le ministère public cherchait à le faire déclarer délinquant dangereux. Le juge a cité le passage suivant du document de travail nº 15, Les poursuites pénales : responsabilité politique ou judiciaire (1975) : "La justice ne devrait pas être, et ne devrait pas sembler être, quelque chose qui peut s'acheter à la table de négociations."

On voit donc que les tribunaux de toutes juridictions, à travers le Canada, s'inspirent de plus en plus des travaux et recommandations de la Commission. Il faut en conclure que la contribution de cet organisme à l'administration de la justice est tenue en haute estime.

Le plan administratif : Bon nombre des opinions et recommandations exprimées par la Commission ont entraîné des changements administratifs qui ont eu un effet bénéfique sur l'administration de la justice, le processus de réglementation et les citoyens canadiens. Il n'est pas toujours facile de déceler de tels changements. Cependant, on peut citer, à titre d'exemple, le recours accru à la divulgation de la preuve, au lieu ou en plus de l'enquête préliminaire en matière pénale, pratique préconisée par la Commission; la mise en vigueur de la majorité des recommandations de nature administrative de la Commission au sujet de l'assurance-chômage, par le ministère concerné; la simplification des règles administratives de la Banque du Canada, conformément aux

recommandations de la Commission; l'avis du droit d'appel à la Cour fédérale donné par la Commission du tarif à la partie touchée par une décision défavorable; de nombreuses suggestions et recommandations dont ont tenu compte les organismes tels que le CRTC, la Commission d'appel de l'immigration, les comités d'appel de la Fonction publique, la Commission canadienne des relations de travail, la Commission canadienne des transports, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, notamment en ce qui a trait à la participation du public, et le ministère de l'Environnement (élaboration d'une politique d'observation de la réglementation). Signalons enfin que les recommandations de la Commission influent sur les attitudes dans des domaines tels que la procédure suivie par la Commission d'appel de l'immigration. Tous ces correctifs ont été inspirés par des documents de travail ou d'étude de la Commission.

Dans son document de travail portant sur l'interrogatoire des suspects, la Commission recommandait l'enregistrement, sur ruban magnétique ou magnétoscopique, de l'interrogatoire des suspects dans les postes de police ou les prisons, lorsque c'est possible. Plusieurs États américains recourent déjà à cette méthode, avec des résultats encourageants. Avec la collaboration de la Commission, la police régionale de Halton a mis en oeuvre un programme de deux ans. L'expérience a été couronnée de succès. La police de la communauté urbaine de Toronto, et maintenant la police de Vancouver, sont également en train de procéder à des essais. Si ces expériences s'avéraient un succès, si elles écourtaient les procès au criminel et réduisaient le nombre d'accusations d'écart de conduite portées contre les policiers, on assisterait vraisemblablement à une modification radicale des pratiques policières dans l'ensemble du Canada, même sans qu'il soit nécessaire de légiférer à cet effet.

L'accueil fait par le public et les médias : Il est possible de mesurer, quoique d'une manière imparfaite, l'intérêt du grand public pour les travaux de la Commission, par les demandes relatives aux publications de la Commission de même que l'attention, et dans la plupart des cas, l'appui apportés par les médias à l'égard de nombreuses recommandations formulées par la Commission. Voir à ce sujet les tableaux 4 et 5.

Tableau 4 : Coupures de presse et entrevues au cours de la révision globale et accélérée du droit pénal

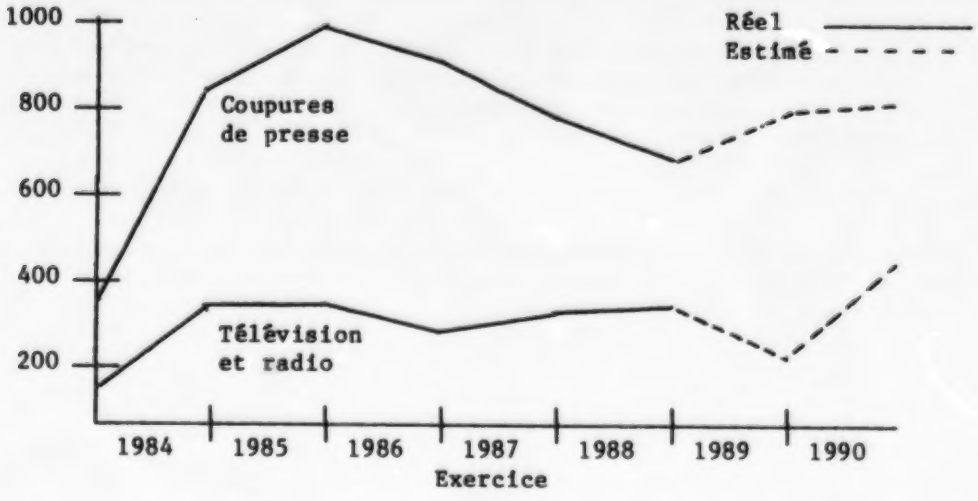

Tableau 5 : Demandes du public et distribution d'information et de publications sur la recherche juridique

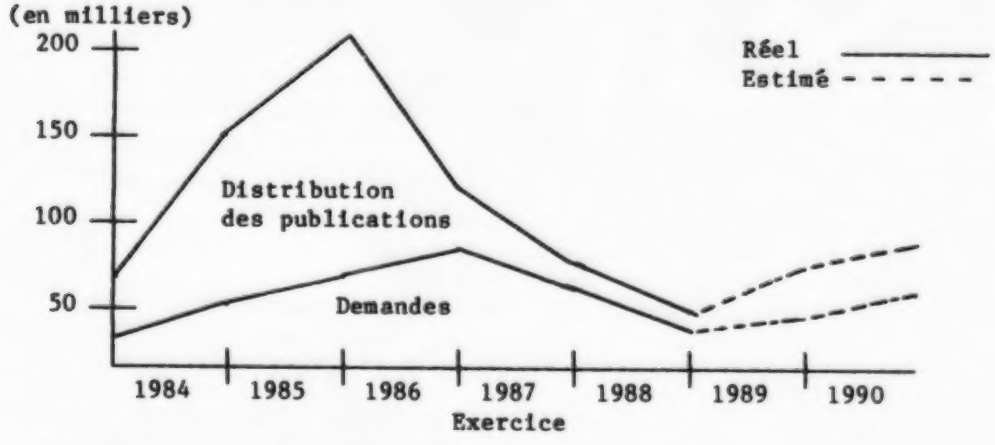

On trouvera dans les Rapports annuels de la Commission des renseignements détaillés sur les rapports au Parlement (dont la liste apparaît aux pages 25 et 26) et sur les travaux et recommandations qui ont été cités par les tribunaux.

F. Données sur le rendement et justification des ressources

Pour la réalisation de son programme de recherche, la Commission a recours aux services d'experts-conseils engagés à forfait soit à temps plein, soit à temps partiel. Les grandes sections de recherche,

définies dans la description du Programme (pages 10 et 11), auront besoin, selon les prévisions, de 23 experts-conseils à temps plein et de 34 à temps partiel au cours de l'exercice 1989-1990.

Le tableau 6 indique les ressources financières affectées aux sections de recherche pour les services contractuels, l'aide temporaire et les services spéciaux, qui constituent collectivement les principaux éléments du coût de la recherche.

Tableau 6 : Ressources financières par section de recherche

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	Années-personnes experts-conseils	$	Années-personnes experts-conseils	$	Années personnes experts-conseils
Droit pénal*	825	16	803	16	805	18
Droit administratif	345	7	390	8	409	9
Protection de la vie	340	8	356	8	216	6
Modernisation	45	1	45	1	40	1
Nouveau programme de recherche	250	4	209	4	160	3
	1 805	36	1 803	37	1 630	37

* La Section de recherche en droit pénal est elle-même divisée en deux sections, la première traitant des règles de fond du droit pénal, et la seconde, de la procédure pénale. Le tableau ci-dessus montre le total des ressources affectées aux deux sections.

La diminution constante des ressources financières dont elle dispose a obligé la Commission à prendre des mesures pour atténuer l'effet de cette compression sur son programme. En premier lieu, elle a décidé de tenir des réunions auxquelles participeraient plusieurs groupes consultatifs à la fois, et elle a concentré le processus de discussion de telle sorte que les réunions sont moins nombreuses et plus courtes; cela permet des économies considérables en frais de déplacement. En outre, la Commission traitera certaines questions connexes dans une même publication et elle fixera des limites plus sévères pour la longueur des textes. À défaut de telles mesures, il serait impossible de poursuivre le processus de consultation auquel la Commission est tenue en vertu de sa loi constitutive.

Les principaux fruits du Programme de la Commission de réforme du droit sont les documents de travail et les rapports au Parlement. Le document de travail est un exposé des recherches de la Commission sur la réforme du droit au moment de la publication et contient des propositions de réforme provisoires dans un domaine particulier. Les rapports énoncent quant à eux les recommandations définitives de la Commission. Le tableau 7 donne le nombre de documents dont la publication est prévue pour les exercices 1989-1990 et 1988-1989, de même que le nombre de documents publiés au cours de l'exercice 1987-1988.

La Commission de réforme du droit s'emploie actuellement à élaborer des objectifs et de meilleurs critères pour mesurer l'efficacité de son programme de recherche.

Tableau 7 : Publications

Section de recherche	1989-1990 Estimé			1988-1989 Prévu			1987-1988 Réel		
	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports
Droit Pénal Règles de fond	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Procédure	-	4	1	-	4	1	-	3	1
Protection de la vie	1	3	1	-	1	-	1	1	-
Droit administratif	2	2	-	4	-	-	4	-	-
Divers	1	1	-	-	-	-	-	-	-
	4	10	2	4	5	2	5	4	2

Section de recherche en droit pénal (règles de fond) : Les travaux de cette section de recherche s'achèveront pendant l'exercice 1989-1990 par l'adjonction de quelques chapitres au rapport n° 31 (Pour une nouvelle codification du droit pénal).

État d'avancement des travaux (1987-1988) : Le deuxième rapport sur la nouvelle codification du droit pénal a été déposé en mai 1988.

Section de recherche en droit pénal (procédure) : Les documents dont la publication devrait avoir lieu en 1989-1990 portent sur les sujets suivants : les recours extraordinaires; l'appel; la tenue du procès dans un délai raisonnable; le juge et la conduite du procès; les pouvoirs du procureur général; les dépens en matière pénale; l'établissement d'une cour criminelle unifiée; les moyens de défense spéciaux; document d'étude sur le processus de détermination des peines pour les délinquants autochtones. La Section de recherche publiera en outre son premier rapport sur le code de procédure pénale.

État d'avancement des travaux (1987-1988) : La Section de recherche a publié les documents suivants : le rapport n° 32 - Notre procédure pénale, le document de travail n° 55 - Le document d'inculpation, le document de travail n° 56 - L'accès du public et des médias au processus pénal, le document de travail n° 57 - Les mesures assurant la comparution, la mise en liberté provisoire et la détention avant le procès.

La Section de recherche a également entrepris la rédaction du code de procédure et de commentaires au sujet des études sur la police et les pouvoirs d'enquête.

Section de recherche sur la protection de la vie : On prévoit publier pendant l'exercice 1989-1990 des études sur les sujets suivants : les nouvelles techniques de reproduction, le concept du patrimoine génétique individuel, l'expérimentation sur l'être humain, l'opportunité de créer un comité national de bioéthique, la poursuite des infractions environnementales et la responsabilité découlant de la contamination du sol.

État d'avancement des travaux (1987-1988) : On a publié le document de travail n° 58 - Les crimes contre le foetus. On a également publié un document d'étude sur les pesticides au Canada.

Section de recherche sur le droit administratif : On prévoit publier au cours de l'exercice 1989-1990 les documents suivants : Notre droit administratif; Le droit et le Léviathan : le défi du droit administratif dans les années 1990; L'immunité fiscale de la Couronne fédérale et de ses mandataires; la création d'un Ombudsman au Canada; la responsabilité administrative et l'Ombudsman.

État d'avancement des travaux (1987-1988) : Quatre documents d'étude ont été publiés : Pour un nouveau droit administratif fédéral; L'immunité d'exécution; La lutte contre la pollution au Canada : la réglementation des années quatre-vingt; Les régimes d'inspection : étude de cas et bibliographie sélective.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 8 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Personnel			
Traitements et salaires	1 761	1 590	1 586
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	273	262	270
	2 034	1 852	1 856
Biens et services			
Transports et communications	452	420	326
Information	247	252	192
Services professionnels et spéciaux	1 805	1 803	1 630
Location	85	64	64
Achat de services de réparation et d'entretien	18	12	39
Services publics, fournitures et approvisionnements	140	132	135
Autres subventions et paiements	2	1	-
	2 749	2 684	2 386
Total des dépenses de fonctionnement	4 783	4 536	4 242
Capital	13	43	64
	4 796	4 579	4 306

2. Besoins en personnel

Tableau 9 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	89-90	88-89	87-88		
Direction	7	7	6	56 200 - 123 400	89 212
Scientifique et professionnelle	1	1	1	22 042 - 52 255	-
Administration, service extérieur et technique	10	10	8	14 100 - 63 300	39 645
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	10	11	12	14 338 - 35 194	25 221
Secrétariat, sténographie et dactylographie	13	13	14	14 210 - 35 419	27 629
Autres	1	1	1	17 441 - 20 204	-

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1988. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel.

	Années-personnes non-contrôlées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	89-90	88-89	87-88		
Autre	5	-	-	0 - 147 700	94 529

3. Coût net du Programme

Tableau 10 : Coût total net du Programme pour 1989-1990

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990	Plus* autres coûts	Coût estimatif total du Programme	
			1989-1990	1988-1989
Travaux permanents de la Commission de réforme du droit	4 796	603	5 399	5 049

* Les autres coûts de 603 000$ comprennent :

	(en milliers de dollars)
• Locaux fournis sans frais par Travaux publics	549
• Émission des chèques et autres services comptables fournis sans frais par Approvisionnements et Services	4
• Avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor; 1 200$ par année-personne	50

B. Autres renseignements

Liste des rapports au Parlement

De 1971 à 1979, 12 rapports ont été déposés au Parlement. Depuis lors, la Commission a présenté les rapports suivants :

Objet	Date de présentation au Ministre
Les commissions consultatives et les commissions d'enquête	18 avril 1980
Le contrôle judiciaire et la Cour fédérale	25 avril 1980
Les critères de détermination de la mort	8 avril 1981
Le jury	28 juillet 1982

Objet	Date de présentation au Ministre
L'outrage au tribunal	18 août 1982
L'obtention de motifs avant la formation d'un recours judiciaire - Commission d'appel de l'immigration	16 décembre 1982
Le mandat de main-forte et le télémandat	22 juillet 1983
Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement	11 octobre 1983
Les méthodes d'investigation scientifiques : l'alcool, la drogue et la conduite des véhicules	10 novembre 1983
La communication de la preuve par la poursuite	15 juin 1984
L'interrogatoire des suspects	30 novembre 1984
Les fouilles, les perquisitions et les saisies	22 mars 1985
Les techniques d'investigation policière et les droits de la personne	22 mars 1985
Les organismes administratifs autonomes	23 octobre 1985
La façon de disposer des choses saisies	24 avril 1986
Quelques aspects du traitement médical et le droit pénal	12 juin 1986
L'arrestation	6 novembre 1986
Pour une nouvelle codification du droit pénal	3 décembre 1986
Pour une nouvelle codification du droit pénal - Édition révisée et augmentée du Rapport n° 30	19 mai 1988
Notre procédure pénale	21 juin 1988

On peut obtenir sur demande des renseignements sur les rapports antérieurs.